

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de LUGASSON

Enquête publique relative à l'élaboration d'une carte communale

Par arrêté n° Urba 1/2017 en date du 2 MARS 2017, le maire de Lugasson a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de CARTE COMMUNALE.

A cet effet, M. Pierre ROUX, domicilié 7, Rue Albert Camus à LANGON 33210, *Retraité de l'industrie chimique appliquée à l'agriculture*, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Lugasson, pendant 36 jours consécutifs du 24 mars 2017 au 28 avril 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les vendredis de 9 h00 à 14 h00 et les mardis de 09h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Lugasson les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Le vendredi 24 mars 2017 de 9 h00 à 12 h 00**
- **Le mardi 18 avril 2017 de 15h00 à 18h 00**
- **Le vendredi 28 avril 2017 de 11h00 à 14h 00**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance en mairie de Lugasson de l'ensemble des pièces du dossier, consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Lugasson (à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur)
Le Bourg
33760 LUGASSON

ou encore les déposer par courrier électronique envoyé à *adresse l'adresse suivante :*

mairie.lugasson@orange.fr

Merci d'indiquer dans l'objet du message : A l'attention du Commissaire enquêteur – Carte communale Lugasson.

Les observations seront annexées sans délai au registre d'enquête

Les contributions déposées après le 28 avril 2017 14h00 ne pourront pas être prises en compte.

Un poste informatique sera à disposition du public en mairie afin de consulter également le dossier de façon dématérialisée.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers à l'adresse suivante : <http://sauveterrois.fr/entreprendre/marches-publics/>

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont intégrées au dossier de carte communale et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Des informations peuvent être demandées en mairie de Lugasson.

Les rapports et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Lugasson un mois après la clôture de l'enquête pour une durée de un

an ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers à l'adresse suivante : <http://sauveterrois.fr/entreprendre/marches-publics/>

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de carte communale éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal de la commune de Lugasson

Le projet de carte communale sera transmis à Monsieur le Préfet de la Gironde pour approbation.

Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver.

Le maire,
Michel BRUN

